

Formation obligatoire référent hygiène

Public cible : Personnel en boulangerie, toute personne manipulant et/ou en contact avec les denrées alimentaires

Prérequis : Maîtrise du français à l'oral et à l'écrit

Nombre de candidats : 12 maximum



450€
HORS FRAIS

14H
2 JOURS

Jour 1 : 09h00 - 17h00 / Jour 2 : 09h00-17h00

OBJECTIFS

Acquérir, entretenir et perfectionner les connaissances en hygiène alimentaire. Respecter les exigences des règlements 852 et 853/2004 (entrés en vigueur le 1er janvier 2006) comme celles d'analyser les dangers en appliquant les principes de la méthode H.A.C.C.P. Connaître et mettre en application les principes de l'outil H.A.C.C.P. Pouvoir justifier, en cas de contrôles des services officiels, de la mise en œuvre et du respect des mesures d'hygiène garantissant la salubrité et la sécurité de l'aliment.

DEROULEMENT

Jour 1

- Rappel des objectifs de la formation et tour de table
- Constat de l'existant
- Règlementation en matière d'Hygiène alimentaire
- La microbiologie (les bactéries, les champignons, les parasites, les virus)
- Analyse des dangers, évaluation des risques menaçant la qualité sanitaire des denrées

Jour 2

- Les bonnes pratiques d'hygiène
- Le système HACCP
- La traçabilité
- La non-conformité
- Les fiches d'enregistrements et d'autocontrôles

MÉTHODOLOGIE, MATÉRIEL ET ORGANISATION

Formation se déroule en deux parties :

Première partie : Théorie

Deuxième partie : Réalisation des documents (plan de nettoyage, les fiches d'autocontrôles...)

Quizz d'évaluation des acquis tout au long de la formation. Livret de formation et plan de maîtrise sanitaire distribués par les formateurs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Un questionnaire final viendra clore la formation pour la validation des connaissances.

Un minimum de 80% de bonnes réponses doit être obtenu pour l'acquisition de l'attestation.

Entre 50 et 80%, un complément de formation « payant » suivi d'une réévaluation seront effectués avant la délivrance de l'attestation. Si le résultat est inférieur à 50% aucune attestation ne pourra être délivrée.